Mise en place d'un baromètre social dans les DDI

Le groupe de travail DDI du 6 octobre dernier a été informé de la mise en place rapide d'un baromètre social dans les DDI (directions départementales interministérielles).

La CFDT était représentée par Myriam Prigent (UFFA-CFDT et SPAgri-CFDT).

Cette mise en place fait écho aux autres actions similaires dans les ministères, dont nous vous parlions en septembre dernier. À cette époque, nous avions d'ailleurs demandé que l'action poursuivie au MAAF soit bien coordonnée avec celle conduite dans les DDI, pour que l'on puisse interpréter correctement les chiffres obtenus, en particulier que les questions et les indicateurs soient de même nature.

Réunion du groupe de travail DDI (DSAF, ministères, organisations syndicales) du 6 octobre 2016

Objectif du baromètre social : à court terme, mieux connaître le ressenti des agents sur les conditions de travail et le bien-être au travail pour prévenir des risques psychosociaux (RPS). À moyen et long terme, l'objectif est de développer une

culture de prévention des risques et bien entendu d'améliorer la qualité de vie au travail.

Un questionnaire de 40 questions, axé sur 7 thèmes (conditions de travail, relations avec la hiérarchie, accompagnement RH au quotidien, soutien dans les situations difficiles, communication, sentiment d'appartenance institutionnelle, perspectives et suggestions) est en cours d'élaboration. La base de travail est le questionnaire baromètre social des services centraux du premier ministre.

Ce questionnaire sera à destination des 29 900 agents des 238 DDI (y compris les agents DDI en directions départementales déléguées).

Le calendrier est assez contraint puisque l'ambition de l'administration est que le questionnaire puisse être mis à la disposition des agents à partir de mi-janvier 2017 et jusqu'à mi-février 2017.

Le questionnaire sera accessible *via* un lien internet. Un cabinet privé sera chargé de collecter les réponses et d'en faire l'analyse. La confidentialité des réponses sera assurée.

Une première présentation de l'analyse sera présentée aux organisations syndicales du comité technique central des DDI vers les mois de mars-avril 2017. Un plan d'action devra être mis en place.

Chaque ministère sera également destinataire des résultats de l'enquête ainsi que chacune des directions départementales. Charge à eux de les présenter en CHSCT et de mettre en place un plan d'action complémentaire si nécessaire *[compte rendu intégral dans le document ci-dessous]*.

> *Pour la CFDT, la mise en place de ce baromètre social est intéressante si, et seulement si, ce n'est pas une énième enquête qui n'aboutit à rien.*
>
> *Il faut que le questionnaire soit élaboré en concertation avec les représentants des personnels et présenté dans les instances (CT et CHSCT centraux). Il faut que le plan d'action soit mis en place à l'issue de l'analyse et qu'il soit suivi dans sa mise en œuvre. L'appropriation locale des résultats des analyses est une nécessité ainsi que l'adaptation du plan d'action si besoin.*

cr_barometre_social_ddi_06-10-16